



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 3 juin 2014

Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 24/14: Demande de crédit complémentaire au budget pour financer le changement des panneaux d'entrée de localité

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit complémentaire de **fr. 10'000.-** pour financer le remplacement des panneaux d'entrée de localité.

2. Préambule

La nouvelle ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1974 (Etat le 1^{er} juillet 2012) oblige les communes à procéder au remplacement de tous les panneaux « entrée de localité » par un système rétroréfléchissant, selon art. 3 des dispositions finales de la modification du 17 août 2005. Ces dispositions sont à respecter pour le 31 décembre 2012.

Ces dernières années, la municipalité avait déjà provisionné une somme au budget en vue d'effectuer ces modifications, mais ces travaux sont restés en suspens.

De par sa configuration et par son emplacement, il a été difficile de trouver une solution d'ancrage pour installer le nouveau panneau TOTEM « entrée de localité » situé devant la grande salle. En effet, le support élaboré par la maison Signal SA empiète trop sur la parcelle voisine, propriété de COFIGO SA, et engendre des inconvénients pour permettre le passage avec les machines de traitement de la vigne. Ce qui nous contraint à conserver le système actuel.

3. Descriptif des travaux

Achat et pose de trois Totem type "Vivons-la-Ville" couleur bordeaux aux endroits suivants :

- Entrée depuis Rances

- Entrée depuis Montcherand
- Entrée depuis Sergey

Achat et pose de deux Type " Signaflex" couleur métallisé aux endroits suivants :

- Entrée depuis Orbe (grande salle)
- Entrée depuis Orbe (route de contournement)

Ils seront tous équipés de panneaux entrée et sortie de localité, limitation et fin de limitation 50 km/ h et de l'écusson de la commune.

4. Conséquences financières

Fourniture et pose pour un montant de Frs 10'000.-.

5. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement des routes, compte no 430.314.03.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- vu le préavis Municipal n° 24/14 concernant la demande de crédit complémentaire pour financer le remplacement des panneaux d'entrée de localité ;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la municipalité est autorisée à procéder au remplacement des panneaux « entrée de localité » ;
2. un crédit complémentaire sur le budget 2014 de frs. 10'000.-, financé par la trésorerie courante lui est accordé à cet effet ;
3. d'imputer la charge de frs. 10'000.- aux comptes de fonctionnement des routes.

DECHARGE

La commission de son mandat.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 27 mai 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Municipal responsable : M. Christian Kaenel